



# Bon de commande d'une action de formation

Articles L 6353-2 et R 6353-1 du Code du travail

Cave Lex Formation S.A.S

21 rue Francis Combe  
95000 Cergy

**L'entreprise :** .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... SIRET : .....

Au sein de l'entreprise, le dossier est suivi par : Mme Mlle M. ....

☎ : ..... Fax : ..... ☒ e-mail : .....

## Inscrit les participants suivants :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	e-mail
				téléphone portable*
				.....
				.....
				.....

\* le téléphone portable permet au formateur de prévenir le participant en cas d'incident de dernière minute (ex. problème de transport)

## à la formation : Les Matinées Sociales

Lieu (cocher la ville choisie) :  Paris\*  Lyon  Nantes

\*Pour Paris, préciser la session :  Mardi matin  Mardi après-midi

Durée : 35 heures réparties en 10 sessions de 3,5 heures

Date de début de la formation : **14 janvier 2020** Date de la fin de la formation : **15 décembre 2020**

Nature  Formation non obligatoire

Objectifs et programme Les objectifs et le programme sont détaillés en annexe du présent bon de commande.

Moyens pédagogiques Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Effectif formé : 10 à 15 personnes.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats Succession d'exercices pratiques corrigés.

Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.

Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.

## Prix et facturation :

Prix unitaire HT	Nombre d'inscrits	Prix total HT	TVA		Montant Total TTC
			Taux	Montant	
2 990 €			20,00%		

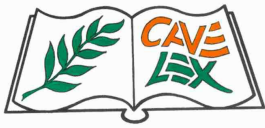
Paiement par l'entreprise :  par chèque joint  à réception de la facture

Adresse de facturation si différente : .....

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente de Cave Lex Formation.

[www.cavelex.com/pdf/CGVCaveLexFormation.pdf](http://www.cavelex.com/pdf/CGVCaveLexFormation.pdf)

Cachet de l'entreprise	Fait à : ..... Le : ... / ... / 20 .....
	Nom et qualité du signataire : .....
	Signature : .....



## Conditions générales de vente des prestations de formation

Cave Lex Formation SAS

21 rue Francis Combe  
95000 Cergy

Les conditions détaillées ci-dessous concernent les prestations de formation organisées par Cave Lex Formation. Dans l'hypothèse où Cave Lex Formation serait contrainte à les faire évoluer, celles-ci seraient sans délai et par tout moyen, portées à la connaissance des intéressés.

### 1. Condition d'inscription

#### 1.1 Actions de formation inter-entreprises

Chaque demande d'inscription à l'une des prestations de formation inter-entreprises nécessite le renvoi du présent bulletin d'inscription dûment renseigné à Cave Lex Formation, 21 rue Francis Combe, 95000 Cergy ou par Courriel : [bdc@cavelex.com](mailto:bdc@cavelex.com)

À l'issue de la procédure de chaque inscription, le client (acheteur, participant ou stagiaire) reçoit une facture valant convention de formation. Pour être enregistrée définitivement, chaque inscription est conditionnée à l'acceptation sans réserve des présentes conditions par le client (acheteur, participant ou stagiaire), ainsi qu'à la réception du paiement correspondant à la prestation.

Chaque personne inscrite, dans la limite des places disponibles, reçoit à l'adresse courriel indiquée lors de sa demande d'inscription, le programme de la prestation de formation choisie.

#### 1.2 Actions de formation sur mesure ou intra-entreprise

Pour les formations sur mesure ou intra-entreprise, une convention de formation est signée entre Cave Lex Formation et l'acheteur, et peut prévoir des conditions particulières.

### 2. Documents transmis en fin de formation

À l'issue de la prestation de formation, une facture acquittée et une attestation de présence sont adressées à l'acheteur (et/ou à l'organisme payeur désigné par le client), et une attestation de fin de formation est remise au participant.

### 3. Annulation

Cave Lex Formation se réserve la possibilité, notamment en cas d'insuffisance de participants, d'annuler l'action de formation jusqu'à trois jours calendaires avant la date de début prévue. Dans ce cas, Cave Lex Formation en informe par courriel chaque client, acheteur, participant ou stagiaire et rembourse le(s) paiement(s) effectué(s), sans autre indemnité. En cas d'annulation d'inscription par le client, Cave Lex Formation se réserve la possibilité de retenir le prix total : en cas de demandes d'annulation ou d'absences survenues après le début de l'action de formation ; ou en cas de demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou courriel ([bdc@cavelex.com](mailto:bdc@cavelex.com)) reçues moins de deux jours calendaires avant le début de l'action de formation.

Les demandes d'annulation reçues entre 3 et 15 jours calendaires avant la date de début de l'événement entraînent le versement de frais de désistement d'un montant égal à 30 % du prix de la prestation.

### 4. Paiement

Les paiements par chèque ou virement bancaire doivent parvenir à Cave Lex Formation dans un délai de dix jours calendaires suivant l'inscription et donnent lieu à l'envoi d'une confirmation d'inscription par courriel. A défaut de réception du paiement dans les délais, l'inscription pourra être annulée.

En cas de financement par un OPCO, le client doit faire parvenir à Cave Lex Formation l'attestation de prise en charge et le montant de ladite prise en charge dans un délai de dix jours calendaires.

Toute question concernant la facturation devra être envoyée à l'adresse : [bdc@cavelex.com](mailto:bdc@cavelex.com)

### 5. Défaut de paiement

En cas de retard ou de défaut de paiement, des intérêts calculés selon les montants légaux et, le cas échéant, des frais de recouvrement, pourront être adjoints aux sommes dues.

### 6. Contentieux

En cas de litige, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherché, seuls les tribunaux seront compétents en fonction de la nature et du montant en litige.

### 7. Propriété intellectuelle

Le client, l'acheteur, ainsi que le participant ou le stagiaire s'engage à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des documents distribués lors des actions de formation sans autorisation expresse préalable de Cave Lex Formation, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition à des tiers par tous moyens.

### 8. Données personnelles

Le client, l'acheteur, ainsi que le participant ou le stagiaire disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant ayant été collectées par l'intermédiaire du site internet de Cave Lex Formation, du service centralisant les inscriptions, ou des différents formulaires et notamment du bulletin d'inscription ou de la convention de formation remplis par le client. Il suffit d'adresser à Cave Lex Formation un courrier postal ou courriel aux coordonnées figurant sur la facture.

Ces données personnelles sont utilisées par Cave Lex Formation uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts pour lesquels Cave Lex Formation peut avoir recours à des sous-traitants. Elles ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.

## Les thèmes des Matinées Sociales en 2020

### ■ Planning prévisionnel

- Vous trouverez ci-dessous les dossiers prévus en 2020
  - Tenant compte de vos demandes exprimées lors de notre sondage
- Ces dossiers pourront être modifiés en fonction de l'actualité

### ■ Des « fils rouges »

- Certains sujets seront traités dans les différentes sessions
  - Au fur et à mesure de la parution des textes
    - Le PAS, les cotisations et allègements, ...
    - Suites de la réforme Assurance chômage
    - L'emploi des handicapés, ...
- Une large place réservée aux réformes en cours
  - Régimes de retraite, ...
    - Et autres facéties qui germeront dans le cerveau de nos énarques 😊

### ■ Un zoom paie chaque mois

- Approfondissement d'une règle de paie



## Les Matinées Sociales en 2020

Mois	Dates			Thème
	Paris	Lyon	Nantes	
Janvier	14	23	16	Barèmes et modifications au 1/01/20
Février	11	20	13	Le statut social et fiscal des indemnités de rupture
Mars	10	19	12	Le calcul des retenues pour absence
Avril	14	23	16	L'absence, le temps de travail effectif et le droit à congé
Mai	12	19*	14	Le temps partiel thérapeutique
Juin	9	18	11	Les IJSS et le maintien du net
Septembre	8	17	10	Le départ à la retraite - système actuel
Octobre	6	15	8	La réforme des systèmes de retraite
Novembre	10	19	12	La transaction, la rupture conventionnelle, la RCC
Décembre	8	15*	10	L'épargne salariale, la participation et l'intéressement

\* : changement de date en fonction des fêtes et jours fériés

